



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 Septembre 2018

--

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 24 septembre 2018 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX.

Absents excusés : Magalie BANSE (procuration à Géry HERMANT) Sylvain SAKALOWSKI, Laurye LALLEMANT.

Absents : Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Amélie LEQUET

--

L'examen du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2018 fait l'objet de deux remarques de Jean-Marie BACQUET.

Il souhaite préciser que l'heure prévue pour cette séance (18h.30) a été repoussée à 19h.00 compte-tenu de l'arrivée tardive de Conseillers Municipaux sans que le quorum n'aurait pas été atteint.

Par ailleurs, il tient à indiquer qu'il est contre le projet de création d'un parking rue Berthelot et non « contre tout ».

1) Adhésion de diverses collectivités au SIDEN-SIAN

Le Comité du SIDEN-SIAN, par diverses délibérations, a accepté les adhésions de plusieurs communes ou Syndicats des Eaux du Nord, de l'Aisne ou du Pas-de-Calais pour les compétences « Eau Potable » ou « Assainissement » ou « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Yannick HERBET profite de l'occasion pour informer l'assemblée de deux dossiers en lien avec l'hydraulique.

Tout d'abord, la prochaine transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en Communauté d'Agglomération va impacter les régies communales de distribution d'eau potable (6 existent sur le territoire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis) puisque la future Communauté d'Agglomération va récupérer la compétence Eau et Assainissement le 1^{er} janvier 2020 avec pour conséquence directe la disparition desdites régies.

Si la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis avait conservé son statut de Communauté de Communes, la date d'application aurait été repoussée au 1^{er} janvier 2026.

Le délai qui reste aux communes pour transformer le mode de gestion de leur service d'eau potable a donc été considérablement amenuisé.

Yannick HERBET relate ensuite la réunion du Comité Syndical du SMABE qui s'est tenue le 19 septembre ; celui-ci s'est notamment opposé à la demande de retrait déposé par Communauté d'Agglomération de Cambrai, qui va totalement à l'encontre de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui impose de raisonner en terme de bassins versants.

Si cette requête venait à être acceptée par le Préfet, non seulement le SMABE ne pourrait plus entretenir la ZEC de Rieux en Cis (ce qui serait préjudiciable au fonctionnement de la ZEC de Beauvois en Cambrésis) mais le SMABE disparaîtrait purement et simplement car son périmètre d'intervention serait entièrement inclus dans celui de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

2) Convention avec le Conseil Départemental du Nord pour la signalisation routière horizontale

Le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des Communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Jusqu'en 2013, le Département entretenait le marquage de guidage des routes départementales en agglomération, dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Pour des raisons budgétaires, cette politique a été arrêtée en 2014, entraînant une charge nouvelle aux plans technique et financier pour ces communes.

Au travers d'échanges avec les communes concernées, les élus départementaux ont pu mesurer les difficultés qui pouvaient parfois être rencontrées.

Ils ont donc décidé de mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de marquage routier, devançant ainsi leurs obligations légales.

Par délibération du 29 juin 2018, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser à nouveau la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours, dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, pour la période 2018-2019.

De son côté, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de partenariat liant la commune et le Conseil Départemental du Nord.

A l'unanimité, l'assemblée accepte les termes de cette convention.

3) Classe de neige 2019 : recrutement du personnel et participation financière

Le 25 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé d'organiser à nouveau une classe de neige en Mars 2019 à COMBLOUX.

L'assemblée doit désormais se prononcer sur le personnel d'encadrement et sur la participation des familles.

Il est proposé d'une part de recruter 2 animateurs titulaires du BAFA et un enseignant, d'autre part de maintenir la participation familiale à 110 € payables en 3 échéances (40 € en décembre 2018 et janvier 2019, 30 € en février 2019).

Ces deux dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Yannick HERBET précise que le coût résiduel par enfant pour la classe de neige 2018 a atteint 866,35 €.

4) Récupération des frais de mise en fourrière de véhicules abandonnés sur le domaine public

Sur réquisition de la police municipale et conformément aux dispositions du Code de la Route, le Garage DUPUIS d'Avesnes les Aubert a enlevé des véhicules abandonnés sur le domaine public.

Les frais de mise en fourrière sont supportés par la commune.

Mr le Maire propose que ces frais soient remboursés par les propriétaires desdits véhicules ; pour ce faire, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à récupérer les frais engagés auprès des propriétaires des véhicules concernés.

5) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

La décision prise le 9 avril 2018 par le Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en remplacement de deux postes d'adjoint technique implique la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établit désormais comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombres d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi des attachés territoriaux	
Attaché principal	1 poste à 35 h
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à 35 h
Adjoint administratif	1 poste à 35 h 1 poste à 27h30
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35 h

Cadres d'emplois et grades	Nombres d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à 35 h
Adjoint technique	5 postes à 35 h 1 poste à 30 h 1 poste à 28 h
Cadre d'emploi des agents de police municipale	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35 h

Ce tableau est adopté à l'unanimité.

6) Passage à 35 h d'un poste d'adjoint technique

La décision prise par l'Etat de réduire le nombre de contrats aidés dans la Fonction Publique Territoriale et de modifier les règles d'accès, désormais plus contraignantes et moins intéressantes du point de vue financier (45 % d'aide) va nécessiter un réaménagement de la majorité des postes de travail, en particulier dans le service entretien des bâtiments.

L'une des mesures envisagées consiste à transformer un poste d'adjoint technique à temps partiel (28 h) en poste à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} décembre 2018.

Virginie LE BERRIGAUD précise que les PEC (nouvelle appellation des contrats aidés) doivent reposer sur un projet professionnel, élaboré entre le demandeur d'emploi et Pôle Emploi et une formation qualifiante, permettant au bénéficiaire d'accéder ensuite à un emploi, en priorité dans le secteur marchand.

Yannick HERBET ajoute que 5 bénéficiaires d'un CUI, toutes affectées au service entretien, vont terminer leur contrat d'ici Janvier 2019.

Géry HERMANT rappelle ensuite que le désengagement de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis au niveau des brigades vertes et des brigades du patrimoine vient alourdir les charges de travail des services techniques.

Yannick HERBET conclut en annonçant que plusieurs mesures de substitutions sont à l'étude ; le Conseil Municipal en sera naturellement informé.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide la création de ce poste à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2018.

7) Transformation d'un Contrat Unique d'Insertion en contrat d'apprentissage

Dans la même logique, la personne bénéficiaire d'un CUI dans les services administratifs a la possibilité d'accéder à un contrat d'apprentissage en alternance d'une durée d 2 ans en vue d'obtenir un BAC Pro de gestion-administration.

Il s'agirait d'un poste de 35 h rémunéré à hauteur de 71 % du SMIC la première année et 88 % la seconde année, ces taux constituent des minima.

La collectivité, pour sa part, bénéficierait d'aides financières diverses portant sur la rémunération et la formation de l'apprentie ainsi que sur la fonction de tuteur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat d'apprentissage.

8) Approbation du Plan Local d'Urbanisme et diverses dispositions à adopter

Géry HERMANT précise que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrive bientôt à son terme après l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai au 28 juin 2018 et qui n'a nécessité que quelques ajustements mineurs.

Il rappelle que la dernière démarche engagée en ce sens datait de 13 ans, sans évolution notable.

Le contenu a été légèrement modifié afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées et des recommandations de la commissaire enquêtrice.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce document qui devra ensuite être accepté par le Comité Syndical du SIATUB, maître d'ouvrage de l'opération.

Parallèlement à cette approbation, l'assemblée doit adopter diverses dispositions à savoir :

-l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du territoire communal sous réserve de s'appuyer sur un projet d'aménagement

-l'obligation d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures, à l'exception celles nécessaires à l'activité agricole, notamment en façade.

-l'application du permis de démolir visant à améliorer et optimiser la gestion du territoire

-réglementer le ravalement de façades, en particulier les coloris utilisés.

Jean-Marie BACQUET salue l'importance du travail accompli et attire l'attention des Conseillers Municipaux sur les nouvelles contraintes qui vont être imposées à la population.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme et les quatre propositions précitées.

Géry HERMANT ajoute que l'Application du Droit des Sols, revient désormais aux communes. L'adhésion aux Murs Mitoyens s'avérant onéreuse (10 000 €/an environ) une collaboration avec le SIATUB est envisageable.

9) Régie Electrique : effacement de dettes

Le Centre des Finances Publiques de Caudry sollicite l'effacement des dettes de Mme Véronique LA BARBERA, désormais domiciliée à RIEULAY, redevable de la somme de 1 045,28 € correspondant à des factures émises par la Régie Electrique en 2013.

Cette demande s'appuie sur la décision prise le 20 mars 2018 par la Commission de surendettement de Valenciennes d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire synonyme d'effacement de dettes.

Adopté à l'unanimité.

10) Questions diverses

- Yannick HERBET relate la réunion d'informations sur le déploiement de la Fibre Numérique organisée le 18 septembre.

Les cinq opérateurs intéressés étaient présents alors que les opérateurs historiques (Orange, SFR, Free) ne se sont pas positionnés pour l'instant.

Le premier secteur de Beauvois en Cambrésis (3 au total) est concerné dès ce mois-ci.

-Le Comité local de l'UNC-AFN accepte le déplacement, à proximité du Monument aux Morts, des deux stèles installées au bout du parking de la rue Berthelot (face à la crèche halte-garderie) ; ce parking pourra ainsi être étendu.

-Jean-Marie BACQUET s'étonne de l'implantation d'un panneau de stationnement « handicapé » devant la maison de Mr SALEMBIER rue Aristide Briand.

-Le Maire signale qu'une procédure a été initiée auprès de Mme CLAISSE, domiciliée 67, rue Aristide Briand afin qu'elle abatte les sapins situés devant sa maison qui endommagent les trottoirs.

-Yannick HERBET informe le Conseil Municipal que des réunions de quartier vont à nouveau être organisées à partir d'Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.00.